

Le Champ du Feu en toutes saisons



Un nouveau regard sur le Champ du Feu

Oui, la montagne de proximité, et le nordique, c'est toute l'année, avec ou sans neige.

Oui, les activités nordiques sont ouvertes à chacun et notamment à nos jeunes : elles ne sont pas réservées à une minorité de compétiteurs.

Le nordique et la randonnée des pratiques en toutes saisons !

Pour cela, la Collectivité Européenne d'Alsace engage un projet au Champ du Feu afin de **mieux répartir les visiteurs tout au long de l'année et protéger ainsi les espaces naturels les plus sensibles.**

- ➔ Accéder différemment à nos sommets, améliorer la sécurité de tous, valoriser les circulations douces, la promenade et la randonnée.
- ➔ Mieux préserver les sites naturels de la fréquentation humaine en éloignant les activités des sites les plus sensibles.
- ➔ Saisir l'opportunité d'un pôle nordique rénové et toutes saisons au Champ du Feu (ski, ski-roues, biathlon, ski de fond, luge, handisport...).

- ➔ Faciliter, à l'année, l'accueil du public au Champ du Feu : groupes, scolaires, activités pédagogiques.
- ➔ Optimiser les conditions d'accueil à la Rothlach (hébergement, restauration), porte d'entrée du Champ du Feu.
- ➔ Répartir toute l'année la pratique de la randonnée et de l'itinérance, à l'échelle du Massif du Champ du Feu.
- ➔ Permettre à nos jeunes de s'épanouir pleinement à travers les activités de pleine nature et le sport-santé.



+ D'INFO

www.alsace.eu > aides-et-services > environnement

Que pouvons-nous faire au Champ du Feu face à l'impératif climatique qui s'impose à nous ?

- ➔ Peut-on continuer, « comme avant », d'espérer la neige chaque hiver ?
- ➔ Peut-on ignorer les canicules et les sécheresses qui se succèdent d'année en année.
- ➔ Peut-on négliger le besoin croissant des Alsaciens de s'aérer, de pratiquer des activités de pleine nature, au sein d'une nature à protéger toute l'année ?

Le temps est venu **d'anticiper ces évolutions** et leurs impacts par des réponses adaptées et de **créer les conditions d'une fréquentation respectueuse** de l'environnement : la question n'est plus de savoir s'il faut agir ou pas, mais **comment faire !**

Le droit d'être connecté à une nature de proximité !

C'est l'ambition assumée du projet de la Collectivité Européenne d'Alsace au Champ du Feu.

- ➔ **Mieux répartir les flux** de visiteurs et les pratiques des sports de nature, hiver comme été, à l'échelle du Massif du Champ du Feu
- ➔ **Aucune nouvelle activité de loisirs** n'est envisagée : le projet vise à mieux organiser l'existant, avec l'appui de la Brigade Verte.
- ➔ Engageons le Champ du Feu dans la voie d'un projet global, **fort d'un bilan environnemental positif.**



Trouver ainsi le juste équilibre entre mieux préserver les espaces naturels ET permettre à chacun de s'y ressourcer dans de bonnes conditions, est devenu un impératif à la fois social et environnemental.

Pour cela :

- ➔ Confortons la pratique de la randonnée et de l'itinérance autour du massif du Champ du Feu.
- ➔ Restructurons le domaine du Champ du Feu et permettons des activités de pleine nature toute l'année.

Après la concertation publique en 2023, des expertises complémentaires s'imposent en 2024. Le projet est questionné et pourra évoluer en fin d'année, puis être soumis à enquête publique en 2025.



Cap sur la jeunesse

Cette restructuration du domaine du Champ du Feu permet de mieux protéger l'environnement et de rendre plus facilement accessibles les activités de pleine nature **notamment aux scolaires** des écoles, collèges et lycées, toute l'année : initiation à la course d'orientation, tir-laser, ski-roue, randonnée, luge et ski de fond.

La pratique vertueuse de ces activités est le meilleur support pour mieux **sensibiliser à la nature et à l'environnement**.

Combien ça coûte ?

Le projet de réorganisation des activités nordiques et pédestres au Champ du Feu pour les déployer en toutes saisons ne coûte pas plus qu'un terrain de football ou tout autre équipement sportif.

La dépense est raisonnable et le projet raisonné ! Les investissements proposés concernent en priorité la rénovation thermique et la mise aux normes des bâtiments existants afin d'en optimiser le fonctionnement à l'année.

